

"300,000 employés de commerce attendent le syndicalisme"

La Fédération Nationale Catholique des Employés du Commerce, Inc., affiliée à la C.T.C.C., a tenu son 13e congrès annuel, à Rimouski, les 6 et 7 août.

Les séances ont été tenues en la salle du Conseil Central des Syndicats Catholiques de Rimouski, à 66, rue Ste-Marie, sous la présidence du confrère Lucien Dorion, président de la Fédération.

La première séance s'est ouverte à 10 h. 45 a.m. dimanche matin. Le président du Syndicat des Employés du Commerce de Ri-

Allocution de M. Gérard Picard au congrès des employés de commerce — Les résolutions du congrès — Assurance-santé et semaine de 44 heures

mouski, le confrère J.-Alfred D'Amours, souhaita la plus cordiale bienvenue aux délégués venus de tous les coins de la province, pour étudier ensemble les problèmes de leur profession.

Le Conseil Central de Rimouski était représenté par son secrétaire, le confrère F.-X. Légaré, également vice-président de la C.T.C.C.

Rapport du président

Le confrère Lucien Dorion, président de la Fédération, dans un rapport verbal, toucha les principaux points suivants:

1—L'étude des juridictions entre les différents corps affiliés, qui fera l'objet d'une séance spéciale du Bureau Confédéral de la C.T.C.C., à la fin du mois d'août.

2—Les visites du président à des syndicats affiliés ou susceptibles de l'être, en vue de consolider leur position au point de vue effectifs et négociation des contrats de travail.

3—La refonte de la constitution de la Fédération. Un comité spécial a été nommé à cette fin. Son rapport a été soumis au présent congrès.

4—L'urgence pour la Fédération de retenir les services d'un organisateur.

5—Echelle mobile des salaires. Le président explique que l'échelle mobile des salaires consiste à ajouter 1% du salaire moyen hebdomadaire, c'est-à-dire que cette augmentation représenterait 0.40 cents actuellement par point de hausse de l'indice du coût de la vie, vu que le salaire minimum vital préconisé par la C.T.C.C. est d'au moins \$40.00 par semaine.

L'expérience se fait présentement dans certains syndicats du commerce et l'avenir dira si cette méthode est sage car il paraît évident qu'il est préférable de porter le salaire de base à \$40 par semaine avant de recourir à l'échelle mobile.

M. Picard

Le confrère Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., avait tenu lui-même à rencontrer la

Fédération du Commerce en congrès. Voici en substance l'allocution qu'il a prononcée au début de la séance du dimanche après-midi.

"Il y a déjà assez longtemps que je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer votre Fédération. Même si les progrès n'ont pas toujours été aussi substantiels que vous l'auriez désiré, vous avez certainement fait un progrès. Par ailleurs, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir, si l'on considère l'effectif actuel à l'égard de l'effectif possible.

"Il est assez remarquable de voir comment, en Europe, par rapport à l'Amérique, les syndicats d'employés sont généralement très puissants. Là-bas, l'appellation "employé" suffit à désigner les employés du commerce, de la finance et de bureau en général. Leurs fédérations sont très puissantes alors qu'aux Etats-Unis et au Canada, elles sont plutôt faibles. En France et en Belgique, les syndicats d'employés comptent parmi les premiers qui soient devenus puissants, alors qu'ici ils ont été organisés après les travailleurs de l'industrie.

"Au Canada, particulièrement dans notre province, il y a, dans l'industrie, des métiers où les salaires atteignent facilement \$4,000 et plus par année. Il faut admettre que ces salaires sont extrêmement rares chez les employés du commerce. Même si certaines fonctions commandent un salaire un peu plus élevé, la moyenne des salaires est plutôt basse. Ce niveau sera difficile à relever si seulement un nombre restreint d'employés fait partie des syndicats. Espérons que les publications que lisent de plus en plus nos gens seront de nature à leur faire comprendre davantage la nécessité du syndicalisme.

"On trouve peu de mesures législatives contre les congédiements pour activités syndicales en Europe, parce que le syndicalisme est déjà un fait acquis, tandis qu'ici, l'on peut dire que le droit syndical pur et simple n'est pas encore reconnu.

"Je ne doute pas que la Fédération du Commerce visera à atteindre la puissance déjà obtenue dans les autres pays. La région métropolitaine, à elle seule, a une possibilité de 200,000 à 300,000 employés. Votre Fédération est tout indiquée pour conquérir ces salaires".

Résolutions

Le Congrès a adopté les résolutions suivantes qui seront soumises au grand congrès de la C.T.C.C. en septembre prochain, avant d'être présentées aux autorités gouvernementales.

1—Impôt sur le revenu — Qu'une diminution de 10% du re-

venu soit allouée pour les œuvres de charité, sans qu'il soit nécessaire d'annexer les reçus aux formules d'impôt, comme cela se pratique aux Etats-Unis.

2—Assurance-santé provinciale — Que les autorités provinciales soient invitées à préparer un plan d'assurance-santé, afin que le public concerné soit en mesure de l'étudier avant de recourir à la centralisation fédérale.

3—Semaine de 44 heures — Que la Loi du Salaire minimum soit amendée de telle façon qu'elle prévoie la semaine de 44 heures pour les employés du commerce de gros.

4—Décrets — Au cours de l'année, des décrets qui commandent des salaires et des conditions de travail dérisoires ont été passés. Ces décrets sont de nature à nuire considérablement à toutes les négociations dans le commerce; en conséquence, il est proposé que ce congrès proteste contre ces conventions transformées en "décrets" par le ministère du Travail.

5—Corporation patronales fermées —

ATTENDU que l'Etat a légalisé des corporations patronales fermées dans certains métiers, et que d'autres sont en voie de formation: NOUS CONDAMNONS ces organisations comme antisociales:

a) parce qu'elles sont une entrave à la liberté professionnelle des autres classes de la profession en donnant aux patrons seuls le droit de déterminer les conditions de l'accession au patronat;

b) parce qu'elles dénaturent le vrai sens de la Corporation qui doit comprendre "tous ceux qui exercent un même métier";

c) parce qu'elles constituent un grave danger pour nos conventions collectives et nos comités paritaires considérés par NN. SS. les évêques comme moyens efficaces d'assurer la paix sociale et l'avènement du corporatisme social;

ET DEMANDONS au gouvernement provincial de ne plus autoriser la formation de ces organisations professionnelles exclusivement patronales.

Elections

Les élections ont été présidées par M. F.-X. Légaré, vice-président de la C.T.C.C. Tous les officiers sortant de charge furent réélus par acclamation; ce sont: président: M. Lucien Dorion, Québec; 1er vice-président: M. Rosario Bouchard, Jonquière; 2e vice-président: M. Georges Desjardins, Montréal; secrétaire: M. Maurice Dussault, Québec; trésorier: M. Ernest Vidal, Québec.

Les directeurs désignés séance tenant furent MM. Hildège Primeau, Montréal; Philippe Filion, Québec; Joseph Spénard, Québec; Roland Morency, Québec; Mlle Jeanne Desbiens, Chicoutimi. Les syndicats de Jonquière, Kénogami, Roberval, St-Joseph d'Alma et Rimouski nommeront leurs directeurs à une assemblée subséquente.

Le 29e congrès de la C.T.C.C.

L'inscription des délégués se fera le 16 septembre

Le Bureau confédéral de la C.T.C.C., réuni en assemblée plénière, le 30 juillet dernier, à Sherbrooke, a tracé le programme du 29e congrès annuel du mouvement. De nouveau, la classe ouvrière du Québec et même du Canada aura les yeux tournés vers nous. Du 16 au 21 septembre, des centaines de délégués venant de toutes les régions de la province de Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, passeront en revue la situation actuelle du monde ouvrier. Législation fédérale et provinciale, sécurité sociale et économique, organisation et négociations syndicales, autant de sujets inscrits à l'agenda de ce congrès. Des résolutions de la plus haute importance seront discutées et adoptées. Du résultat de ces assises dépendra en grande partie le succès à venir.

et surtout des délégués, nous reproduisons ci-dessous les grandes lignes du programme du congrès.

Il débutera samedi, le 16 septembre, à Sherbrooke, par l'inscription des délégués, à l'Edifice des syndicats, 29, rue Gordon. Le lendemain, dimanche, il y aura réception civique à l'hôtel de ville. Immédiatement après une messe solennelle sera chantée en la cathédrale de Sherbrooke.

Le banquet d'ouverture, auquel assisteront de nombreuses personnalités civiles et religieuses, se tiendra à la salle paroissiale Ste-Jeanne-d'Arc, lieu des réunions du congrès.

Les assises proprement dites du congrès ne commenceront que le soir pour se continuer jusqu'à mercredi, le 20 septembre, date des élections.

Dans l'intérêt de nos lecteurs

CHEZ LES TRAVAILLEURS DE LA PULPE



Au cours de leur Congrès à La Tuque, les syndiqués de la Pulpe et du Papier ont visité en groupe les usines de la compagnie Brown Corporation. On voit ci-haut un groupe de délégués en train de discuter de la qualité des différentes pulpes produites dans leurs moulins respectifs. De gauche à droite: MM. A. Prince, de Shawinigan, R. Phaneuf, de Windsor Mills, G. Gaudet, de La Tuque, J. Lavergne, de Shawinigan, P. Desroches, de Windsor, et M. l'abbé Gosselin, de La Tuque.

"LE TRAVAIL" attend ses amis...

Même s'il compte moins de pages, "Le Travail" hebdomadaire consomme au moins le double de ce qu'exigeait le mensuel. Pour recevoir ces nouvelles, il compte sur tous ses lecteurs et particulièrement ceux qui ont reçu son "Bulletin de nouvelles". Il demande donc à tous un petit effort pour le renseigner — régulièrement.

"Nos" Caisses populaires... ?

Les autorités de la Fédération des Caisses populaires Desjardins réunissaient l'autre jour à Montréal des représentants de la presse métropolitaine.

A l'occasion du grand congrès international des Caisses, qui doit avoir lieu à Québec dans une quinzaine, on voulait renseigner les journalistes sur le mouvement, en souligner l'importance et montrer le rôle que l'épargne a joué dans notre vie sociale depuis cinquante ans.

On nous a cité là des chiffres indiscutables et qui ont impressionné tout le monde. Savez-vous, par exemple, qu'entre la première pièce de dix cents recueillie par M. Desjardins en 1900 et l'actif actuel des Caisses populaires, il y a une différence de \$225 millions ?

Voilà de quoi nous faire réfléchir.

Car si nous parlons souvent des ouvriers "esclaves des puissances d'argent", bien peu parmi nous se sont posé le problème de cette puissance. Et pourtant, les ouvriers cesseront d'être esclaves quand, à leur tour, ils détiendront une partie de la puissance de l'argent.

Il fut un temps dans l'histoire où les travailleurs manuels étaient esclaves tout court, c'est-à-dire esclaves d'un pouvoir politique détenu par un seul homme. Depuis, la démocratie a remis entre les mains du peuple une partie du pouvoir politique et l'esclavage total a pris fin.

De même, quand les ouvriers auront mis la main sur une partie de la puissance de l'argent, ils seront plus libres d'autant. Pour cela, il faut la co-gestion, le partage des bénéfices et mille autres clauses que nous ne cessons de réclamer. Mais il faut aussi l'épargne. Les \$225 millions des Caisses populaires, s'ils appartiennent à la classe ouvrière, représenteraient déjà une puissance d'argent entre les mains du peuple.

Mais nous appartiennent-ils ? Pouvons-nous parler de "nos" Caisses populaires ? C'est tout juste. Parce que les ouvriers, soit nécessité, soit négligence, se sont trop longtemps abstenus d'épargner. Ils ont laissé cela aux rentiers, aux petits bourgeois.

Est-il encore temps toutefois de nous reprendre, maintenant que les salaires deviennent meilleurs ? Certainement. Et les ouvriers n'y manqueront pas quand ils auront compris que les Caisses populaires peuvent devenir entre leurs mains des armes de libération.

Gérard PELLETIER

Départ du R.P. J. Cousineau

Les délégués au Conseil des syndicats nationaux de Montréal, réunis en assemblée la semaine dernière, ont appris avec regret le départ du R. P. Jacques Cousineau, S.J., conseiller moral de leur organisme depuis cinq ans. Ce dernier a prononcé un vibrant discours d'adieu, dont nous reproduisons quelques passages ci-dessous.

Au cours de la même assemblée, les délégués ont nommé leurs représentants au prochain congrès de la C.T.C.C., qui aura lieu du 17 au 21 septembre, à Sherbrooke. Ce sont: MM. Horace Laverdure, président du Conseil central et déjà 2e vice-président de la C.T.C.C., P.-E. Cabana, 1er vice-président du conseil central, et Roger McGennis, délégué des syndicats de la métallurgie de Montréal.

Le R.P. COUSINEAU

"Je veux vous laisser ce conseil avant de vous quitter : sachez que votre force, c'est votre cohésion, votre unité; cohésion des âmes à l'intérieur du mouvement syndical et unité d'action dans le travail. L'avenir n'est pas rose, a-t-il déclaré, mais il va dépendre de vous. Un mouvement comme le nôtre

ne doit pas seulement posséder un mécanisme parfait, mais aussi une âme, un esprit. Ceux qui en ont la charge ne sont pas là pour s'appesantir, mais pour servir. D'eux dépendra en grande partie la libération de la classe ouvrière.

"Après cinq ans, a-t-il dit, j'ai livré mon message. J'ai toujours rappelé aux chefs et aux membres des syndicats que le mouvement syndical appartenait aux ouvriers, qu'ils devaient dans toutes leurs actions et leurs pensées être animés d'un esprit vraiment démocratique."

Il a également passé en revue les nombreuses initiatives réalisées durant son séjour dans le mouvement ouvrier. Dans l'organisation, dans l'éducation, les réalisations ont été nombreuses et constitue aujourd'hui un actif puissant.

"Je garderai un excellent souvenir des contacts que j'ai eus avec vous tous," a-t-il ajouté. "Partout où je serai, je continuerai à me dévouer pour votre cause."

M. Horace Laverdure, président du conseil central, a exprimé les regrets de tous dans une courte allocution.

DANS LE M

Fédération de la pulpe et du papier

Sécurité sociale, loisirs, action syndicale

Telles sont les notes dominantes au congrès de La Tuque — Le travail du dimanche — La semaine de 40 heures — Législation sur la grève — Importante délégation — Le confrère Lessard réélu pour la quatorzième fois

Le Congrès annuel de la Fédération nationale des travailleurs de la Pulpe et du Papier a réuni à La Tuque, vendredi, samedi et dimanche dernier, l'une des plus importantes délégations rassemblées cet été. Près de soixante-dix délégués, venus des régions les plus distantes de la province, ont siégé pendant trois jours pour discuter des problèmes qui se posent aux milliers d'ouvriers de cette industrie.

Les salaires

La révision des activités de l'année a révélé que les négociations avaient été avantageuses. Dans son rapport, le président de la Fédération, M. Philippe Lessard, souligne en effet les chiffres suivants :

"Nous avons obtenu un salaire de base de \$1.05 l'heure dans le papier-journal et dans une usine de pulpe, celle de la Brown Corporation. Depuis 1948, alors que nous avions atteint la base de \$1.00, bien souvent des syndiqués m'avaient dit leur conviction que nous ne pourrions dépasser ce chiffre, mais voilà que c'est fait et si le coût de la vie continue d'augmenter et que l'état excellent du marché se maintient, nous devons continuer l'ascension pour maintenir notre standard de vie.

"Dans les usines de papier fin, nous avons atteint la base de 0.95 cents l'heure, réduisant de 0.03 cents l'heure la différence avec le papier-journal et atteignant à peu près le salaire de l'Ontario."

Sécurité sociale

Le rapport du président souligne ensuite l'importance de l'assurance-santé et esquisse un projet dont le Congrès a ratifié les grandes lignes. La Fédération a l'intention de réaliser, au cours de l'année qui vient, des progrès très nets dans cette direction. Une résolution prévoit l'établissement d'un plan "d'assurance-santé, secours en maladie, soins chirurgicaux et médicaux, etc."

Toujours à ce chapitre, le Congrès a réclamé du gouvernement fédéral que les pensions de vieillesse soient établies à un mini-

mum de 65.00 dollars par mois ou 2.00 dollars par jour. Il est facile de constater que l'idée des mesures sociales de sécurité fait son chemin très rapidement parmi les syndiqués et que ces derniers savent de mieux en mieux ce qu'ils veulent.

A l'item des conditions de travail, le Congrès a étudié plusieurs résolutions visant à l'établissement de la semaine de 40 heures dans toute l'industrie et à l'élimination du travail du dimanche. Les délégués ont réitéré leurs instances auprès du gouvernement afin que les fêtes religieuses d'obligation ainsi que les fêtes nationales soient célébrées dans l'industrie comme partout ailleurs.

Loisirs

En matière de loisirs, le Congrès s'est préoccupé surtout des vacances des ouvriers. "Un nombre toujours grandissant de nos membres, disait le rapport du président, vont bénéficier de vacances payées plus longues. Nous devons chercher à organiser ces vacances pour qu'elles deviennent une vraie diversion des tâches journalières, un vrai repos. A nous donc encore d'étudier la possibilité d'organiser des excursions, d'établir des camps d'été pour la pêche, le yachting ou simplement le bain ou la flânerie au grand air. Il faudrait arriver à quelque chose de bon marché, à la portée de tous."

Et le congrès s'est arrêté aussi au cas des vieux ouvriers retraités dont les syndicats devraient se préoccuper afin que leur retraite soit agréable et non pas gâchée par la gêne financière.

Ces deux problèmes, plusieurs centres les ont abordés et en partie résolus par divers services qu'il s'agit maintenant de généraliser.

Organisation

Enfin, c'est l'action proprement syndicale qui a retenu le plus longtemps l'attention du congrès. La F.P.P. entreprend cette année de consolider ses positions dans plusieurs grands centres et d'étendre encore son action à de nouvelles entreprises. Cet effort né-

cessitera des moyens plus étendus que ceux dont dispose actuellement la Fédération; aussi le Congrès a-t-il chargé l'Exécutif d'établir à cet effet les contacts nécessaires avec la C.T.C.C. et divers autres organismes.

Dans le même ordre d'idée, le Congrès a voté plusieurs autres résolutions, l'une visant à abolir le droit d'injonction en cas de grève et à ordonner la fermeture des usines, une autre qui demande la formation d'un comité pour étudier la loi des Accidents du Travail, une dernière réclamant la publication par la F.P.P. d'une feuille trimestrielle qui renseigne les membres sur les problèmes de l'heure dans l'industrie.

Elections et banquet

Quant aux élections, elles ont reporté à leurs postes respectifs l'immense majorité des officiers sortant de charge. Pour la quatorzième année consécutive, M. Philippe Lessard a été réélu unanimement à la présidence de la Fédération. Les autres élus sont les suivants :

Vice-président : MM. Léopold Bergevin (Cantons de l'Est), Gaston Vallières (Mauricie), François Raymond (Québec), Victor Dahl (Saguenay-Lac St-Jean); secrétaire : M. Harry Saint-Hilaire; trésorier : M. Léo Poulin.

Directeurs : MM. Noël Deschamps, Magella Bergeron, Antonio Granger, Eugène Audet, Roland Sauvageau, Oscar Fournier, Jos.-H. Larue, Henri Fortin, Gérard Peron, Willie Coriveau, P. Bertrand, Roland Marcotte, Robert Larouche, Alphonse Vézina, André Marcotte, Delphis Roy, Marcellin Gauthier, Edmond Beaumont, William Brûlé, Hubert Gaudet, Louis Lamy et Eloi Champoux. M. Gaston Vallières a été élu président suppléant et M. Léopold Bergevin, substitut du président suppléant.

Le banquet, qui réunissait tous les délégués, ainsi que des représentants des Compagnies et le représentant du comté à l'Assemblée législative, a été servi au collège St-Zéphirin dimanche midi.



Pendant la même visite, un groupe de congressistes photographiés au milieu des machines du moulin Brown. On remarque de gauche à droite, au premier rang : M. Pierre Bertrand, M. l'abbé Lockwell, aumônier de la Fédération, M. Gaston Vallières, vice-président, et Mme Vallières, M. Philippe Lessard, président de la Fédération, et Mme Lessard, M. et Mme W. Brûlé, M. Lucien Gervais, chimiste de la Brown Corporation, et M. J. Théberge.



Organe officiel de la
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada
Paraît tous les jeudis

Directeur :

GERARD PELLETIER

Rédacteur en chef :

FERNAND JOLICOEUR

Secrétaire de la rédaction :

FERNAND SIMARD

Administrateur :

MARCEL ETHIER

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal

FA. 3694

Abonnement : Un an, \$1.00; le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

MOUVEMENT

CHEZ LES MINEURS

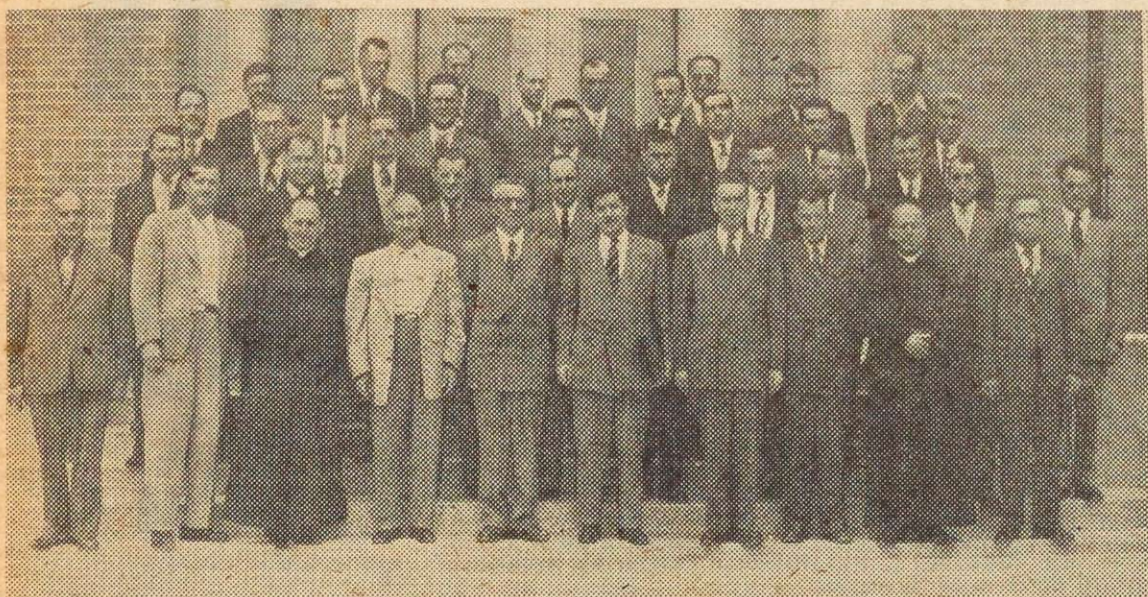


Photo prise à l'issue du Congrès de la Fédération des Employés de l'Industrie minière, devant le centre paroissial de Thetford. On reconnaît au premier rang MM. Georges Dionne, Théo. Trudel, Rodolphe Hamel, Jean Marchand, Daniel Lessard, Raymond Pellerin ainsi que MM. les abbés Laberge et Camirand.

La Loi des Accidents du Travail: à réviser

Congrès de la Fédération de l'Industrie minière à Thetford — L'élimination des poussières — Analyse d'une décision arbitrale

La Fédération nationale des employés de l'Industrie minière, qui groupe en particulier les vaillants syndicats de l'amianté, s'est réunie en congrès au cours de la fin de semaine dernière, au Centre paroissial de Thetford. Une quarantaine de délégués participaient aux séances qui étaient présidées par M. Rodolphe Hamel, président de la Fédération.

Salaire et poussière

M. Hamel a souligné dans son rapport au Congrès deux points principaux, à savoir que le salaire de base dans l'industrie de l'amianté atteint présentement 0.99 cents l'heure, ce qui est bien près du taux de \$1.00 réclamé par les ouvriers au cours de leur grève historique.

Et quant à leur seconde réclamation, touchant l'élimination des poussières, M. Hamel note que l'une des compagnies en cause, qui avait soutenu devant le tribunal qu'elle éliminait complètement les poussières dangereuses, vient de se raviser et de dépenser un demi-million de dollars pour compléter ce travail.

De son côté, M. Daniel Lessard, secrétaire de la Fédération, conclut à ce sujet que la "Fédération devra plus que jamais continuer la bataille entreprise sur cette question afin de rendre notre industrie aussi hygiénique que possible".

Enfin, M. Hamel fait encore une allusion à la grève en rappelant: "Plusieurs causes sont encore pendantes devant les tribunaux. Espérons que la justice sera faite pour bien montrer où sont les véritables malfaiteurs dans la société".

L'arbitrage

Dans son rapport au Congrès, M. Lessard se trouve à consigner, pour les archives de la Fédération, l'injustice de la "sentence partisane" émise par le juge Thomas Tremblay et l'arbitre patronal à l'issue de l'arbitrage du récent conflit. M. Lessard analyse de près les différentes conclusions de cette sentence et montre comment elle venait en contravention avec l'entente même que les compagnies avaient signée pour mettre fin à la grève. Mais les syndicats sont toujours très forts et la conclusion du rapport de M. Lessard laisse clairement voir que les ouvriers n'ont pas désespéré d'obtenir justice.

Résolutions

Après avoir entendu et discuté ces deux rapports, de même que celui du trésorier, le Congrès s'est mis au travail sur le feuillet des résolutions. Là encore, les récentes expériences des mineurs d'amianté les ont bien servis. Il en est résulté une série de résolutions que nous groupons ici par sujets et qui visent à modifier de façon précise plusieurs articles de notre législation ouvrière.

1. Que la Loi des Relations ouvrières soit amendée afin que les plans de sécurité sociale puissent être l'objet de négociations dans les conventions collectives.

2. Que l'article 5 de la Loi des Différends ouvriers soit amendé afin de diminuer à 1 le nombre requis d'ouvriers concernés dans un litige pour pouvoir soumettre ce litige à la conciliation ou à un conseil d'arbitrage.

3. Que la Loi des Différends ouvriers soit amendée de façon que le gouvernement, lorsqu'il envoie la police pour protéger la propriété de l'employeur (lors d'une grève légale), donne instruction à cette police d'interdire aux ouvriers de la production de pénétrer sur le plan aussi longtemps que le conflit n'est pas réglé.

Accidents

De même, la loi des Accidents du Travail a fait l'objet de quatre résolutions du congrès.

La première veut que l'employeur soit tenu de fournir un emploi aux accidentés, soit l'emploi qu'ils occupaient au moment de leur accident, soit un autre mieux adapté, si l'accidenté s'avère incapable de reprendre ses anciennes fonctions.

Une seconde résolution porte sur l'interprétation du terme "salaire moyen" dans la même loi. Le Congrès demande que dans le calcul de ce salaire en vue de fixer la pension de l'accidenté, on ne déduise pas les revenus perdus en maladie, grève ou chômage, comme cela se pratique actuellement.

Enfin, deux autres résolutions visent à hâter le paiement des pensions aux accidentés, à réduire les délais intolérables que les ouvriers doivent souffrir aujourd'hui quand ils tombent sous l'empire de cette loi.

Une dernière résolution concerne le ministère de la Santé. Les ouvriers demandent que toute la population soit admise à l'examen quand une clinique ambulante visite un centre de la province. On ne devrait pas en exclure les tra-

vailleurs, même pas quand ils tombent sous la surveillance d'une clinique privée de compagnie.

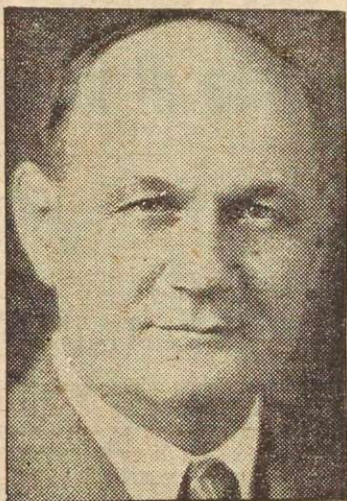
Elections

A l'issue du Congrès, des élections ont été tenues sous la présidence de M. Joseph Parent, président du Conseil Central de la ville de Québec. Tous les officiers sortant de charge ont été reportés à leurs postes, à l'exception de deux qui avaient offert eux-mêmes leur démission. Voici la liste des officiers élus:

PRESIDENT: M. Rodolphe Hamel; vice-président: M. Georges Dionne; secrétaire-trésorier: M. Daniel Lessard; vérificateur: M. Raymond Pellerin.

Directeurs: MM. Théo. Trudel, Philibert Lessard, Armand Larivée, Oscar Champagne, Emilien Maheux, Lionel Dion, Fernand Lachance, Placide Gravel, Dorilas Grondin, A. Cliche, L.-P. Leblond, Wilfrid Bernard.

Le banquet de clôture, présidé par M. Georges Dionne, était servi au Centre paroissial. On remarquait à la table d'honneur: M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., M. Rodolphe Hamel, M. Joseph Parent, M. l'abbé L.-P. Camirand, d'Asbestos, ainsi que MM. les abbés P. Laberge, de Québec, et H. Masson, de Thetford.



La mort de M. H. Mitchell, ministre du Travail dans le cabinet fédéral, est un grand deuil pour le gouvernement du pays, aussi pour la classe ouvrière. A sa famille et à ses collègues, nos plus sincères sympathies.

VOUS M'EN DIREZ TANT

Erreur sur la personne ?

M. Antoine Rivard, ministre d'Etat dans le cabinet provincial, a déclaré ce qui suit dans une assemblée politique, dimanche dernier, à Lotbinière.

"Je n'ai pas l'intention de discuter de causes pendantes. Mais j'affirme que la police de la province de Québec est un corps honnête, respectable et respecté.

"Evidemment, les bandits ne l'aiment pas. Les voleurs ne l'aiment pas. Les criminels ne l'aiment pas. Mais la province de Québec est peut-être l'endroit du pays où la paix, l'ordre, la propriété et la vie des gens sont les mieux respectés. Il n'est pas juste de laisser planer sur la police de la province de Québec des soupçons qu'elle ne mérite pas."

Pour nous, qui avons si bien connu la police provinciale à Asbestos, nous sommes portés à croire qu'il y a erreur. M. Rivard doit confondre. Et ces paroles s'adressent sans doute aux Gardes paorissiales dont M. Rivard a été nommé récemment colonel honoraire. Autrement, comment expliquer que M. Rivard ne mentionne même pas les grèves? Elles sont, comme chacun sait, l'activité principale de notre police provinciale, qui se charge de les casser à chaque fois que ça en vaut la peine!

Grève et gouvernement

Montréal-Matin, organe de l'Union nationale à Montréal, commente la menace de grève dans les chemins de fer et condamne la fraternité pour avoir fait passer un vote de grève avant la fin des négociations.

Voilà qui pourrait déjà nous étonner car Montréal-Matin n'a pas l'habitude de s'intéresser follement aux questions ouvrières. Mais là où la feuille politique dépasse un peu les bornes et montre le bout de son oreille, c'est dans le commentaire suivant:

Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral entend observer une stricte neutralité. On ne peut cependant oublier qu'il est directement intéressé à ce différend, puisqu'en plus d'être censé représenter l'intérêt public, il est également propriétaire d'un important réseau. La question se pose donc de savoir s'il a l'intention de retraiter une fois de plus ou s'il est disposé à faire respecter la législation industrielle.

Et quoi? Le gouvernement serait coupable de laisser patrons et ouvriers régler ensemble leurs conflits, coupable surtout de ne pas assommer l'union au profit de l'employeur? Si Montréal-Matin était logique, il demanderait carrément au fédéral de faire casser la grève par la police montée!... Notre police provinciale n'a-t-elle pas battu la marche dans ce sens?

Les compagnies

Quant aux compagnies de chemins de fer, elles ont fait tenir à la presse un communiqué qui confirme à souhait notre éditorial du 20 juillet. Qu'on lise le paragraphe suivant:

Malgré le geste inattendu des organisations ouvrières, et prenant en considération la situation actuelle au pays et dans le monde, les chemins de fer croient sincèrement qu'on ne devrait pas interrompre les négociations ayant pour but d'amener un règlement pacifique du différend.

Ah! cette guerre de Corée. Comme elle est commode! Ça commence par des petites allusions très discrètes; mais dans six mois on demandera des contrôles "prenant en considération la situation actuelle au pays et dans le monde".

Congrès des Barbiers-Coiffeurs

Le 16e congrès de la Fédération des Barbiers-Coiffeurs de la Province de Québec eut lieu à Granby les 6 et 7 août. Le congrès s'est ouvert par une messe dite au Patronage. Les sessions du congrès, sous la présidence de M. P.-E. Cabana, furent tenues dans la salle de l'Hôtel de Ville. 14 centres étaient représentés par 24 délégués officiels: Montréal, Québec, Trois-Rivières, Granby, St-Jean, Valleyfield, Hull, Chicoutimi, St-Hyacinthe, Drummondville, Victoriaville, Joliette, Sorel et Causapscal. Les délégués visitèrent la ville en autobus et furent reçus officiellement à l'Hôtel de Ville par M. l'échevin Hébert, représentant du maire.

Le banquet

Un magnifique banquet fut servi aux délégués à l'Hôtel Granby. Près de 200 convives étaient présents. Le banquet était présidé par M. Sylva Rainville, président du Conseil Régional des Barbiers-Coiffeurs. A la table d'honneur, on remarquait S. H. le Maire Horace Boivin, M. Marcel Boivin, député fédéral de Shefford, M. Hector Choquette, député provincial de Shefford, M. et Mme P.-E. Cabana, président de la Fédération, Mme Sylva Rainville, l'abbé Maurice-J. Maher, aumônier des Syndicats nationaux de Montréal et aumônier de la Fédération, l'abbé Laurent Ward, aumônier des Syndicats de Granby, Mme S. Daniel et M. L. Harpin, présidente et trésorier du Comité de réception du congrès, M. Gilles Charbonneau, représentant du Conseil Central de Granby, et M. Raymond Girouard, trésorier de la Fédération, qui agissait comme maître de cérémonies. M. S. Rainville souhaite la bienvenue aux congressistes et M. Cabana, dans son discours, souligne l'importance d'écoles d'apprentissage de plus en plus adaptées aux exigences de la profession; il attira aussi l'attention sur la conscience et la compétence professionnelle. S. H. le Maire remit au président de la Fédération la clef d'or de la ville de Granby. Le député fédéral, le député provincial, M. Gilles Charbonneau et l'abbé Maher adressèrent quelques

mots également. Un magnifique chapelet en cristal fut présenté à Mme Flore Langlois, en raison de son 25e anniversaire comme coiffeuse dans la région. Un cadeau fut aussi présenté, lors d'une visite à son domicile par les officiers de la Fédération à M. Beauvais, âgé de 88 ans, le plus vieux barbier local. A M. Raymond Girouard, trésorier de la Fédération, fut aussi présenté un cadeau, en reconnaissance pour son grand dévouement à l'organisation du Conseil Régional des Barbiers-Coiffeurs. Le banquet fut suivi d'une danse à l'Hôtel Granby. Le lendemain matin, une messe était célébrée à l'église Notre-Dame pour les membres défunts de la Fédération.

Corporation

La question de la corporation fut presque l'unique point étudié cette année par les délégués. Un texte de projet fut soumis pour considération et un comité, composé de MM. R. Girouard, de St-Hyacinthe, L.-P. Servais, de Québec, et M. Ernest Béland, de Montréal, est chargé d'étudier davantage le plan de la future corporation.

M. Gaston Ledoux, premier vice-président de la C.T.C.C., dans une courte allocution, indiqua le rôle de la C.T.C.C. dans le mouvement syndical.

Elections

Les élections furent présidées par M. Gilles Charbonneau, du Conseil Central de Granby. M. P.-E. Cabana fut réélu président de la Fédération, pour son 15e mandat successif; MM. J.-J. Bourgoïn, de Hull, fut choisi vice-président; M. L.-P. Servais, de Québec, a été de nouveau choisi secrétaire et M. Raymond Girouard, de St-Hyacinthe, fut réélu trésorier. Les directeurs pour les différents centres furent aussi désignés par le Congrès. M. P.-E. Cabana a été désigné délégué de la Fédération au congrès de la C.T.C.C. à Sherbrooke. Le centre de Drummondville a invité la Fédération à y tenir l'an prochain son congrès provincial.

LA SEMAINE

Les résistances du patronat s'accroissent

Les nouvelles qui nous parviennent, cette semaine, des différents centres syndicaux, nous révèlent une fois de plus que les négociations deviennent difficiles et que le patronat tente de mettre fin aux légitimes revendications ouvrières. Les employeurs préfèrent courir une chance en conciliation et en arbitrage bien qu'ils sachent à l'avance que les demandes de leurs ouvriers sont fondées.

Il suffit, d'ailleurs, de rappeler à nos lecteurs que le coût de la vie vient de subir une hausse sans précédent depuis la fin de la guerre en augmentant de deux points en l'espace de soixante jours... Il est plus que jamais opportun de souligner notre régime de vie, nos libertés démocratiques et notre prospérité nationale, doit profiter à tous ceux qui composent la nation: professionnels, industriels; collets blancs et ouvriers.

A Saint-Hyacinthe

Les ouvriers de Casavant & Frères, manufacturiers d'orgues de Saint-Hyacinthe, ont dû à l'arbitrage devant l'échec des négociations directes et de la conciliation. Le litige principal est survenu par suite du refus de la compagnie d'accepter que les salaires soient fixés après entente sur la classification des tâches. La compagnie a ensuite compliqué les négociations de telle sorte qu'il est devenu impossible de les poursuivre. Le tribunal d'arbitrage commencera à siéger sous peu.

Elections

Le syndicat national du tricot de Saint-Hyacinthe a tenu, récemment, ses élections annuelles sous la présidence du confrère René Gosselin, secrétaire de la Fédération du textile.

Les membres du nouvel exécutif sont: Jean-Claude Morel, président, Gérard Houle, vice-président, Jean Laprés, secrétaire-archiviste, Gaston Bachand, secrétaire-trésorier, Jeanne-d'Arc Déragon, secrétaire-financier, Berthe Turner, secrétaire-correspondante, et Georges Patenaude, agent-d'affaires, Mlle Claire Lemieux, MM. Bernard St-Onge et Jean-Jacques Berthiaume ont été élus directeurs.

A Sherbrooke

La conciliation avait semblé, de prime abord, suffisante pour résoudre les difficultés survenues au cours des négociations entre le syndicat de l'imprimerie et les autorités locales du journal "La Tribune", de Sherbrooke... Mais la partie syndicale devait aussitôt apprendre que l'arbitrage seul pourrait régler ce conflit d'intérêt. La semaine prochaine, nous serons en mesure de donner à nos lecteurs les raisons qui ont motivé la volte-face des autorités patronales.

Dans le vêtement

Le tribunal formé dans le but de régler le différend survenu entre le syndicat national du vêtement de Saint-Hyacinthe et la Yaska Garments a déjà tenu cinq séances. Les clauses en litige concernent surtout les salaires et la préférence syndicale. Nous serons en mesure d'en faire connaître les résultats sous peu.

La conciliation à Québec

L'entente s'avère impossible entre le syndicat des employés en métallurgie et la Laurentide Au-

tomobile, de Québec. L'agent-d'affaires, M. Marcel Pépin, a été autorisé par les membres à recourir au service de conciliation du ministère du Travail.

La compagnie n'a fait aucune offre à la partie syndicale. Silence complet!..

A Joliette

Par ses contre-oppositions, la compagnie Barrett, de Joliette, vient de hâter la tenue des séances de conciliation du ministère du Travail. En effet, cette compagnie n'a pas cru bon de répondre avec générosité aux demandes de ses employés. Les négociateurs syndicaux ont donc dû soumettre le contrat au conciliateur.

Elections

Le confrère Jacques Archambault a présidé, ces jours derniers, les élections du syndicat national des employés de la couture et de la laine de Joliette. Les officiers élus sont les confrères: C. E. Gauvreau, président, Mlles Lucienne Lamarre, vice-présidente, Jacqueline Desmarais, secrétaire-archiviste, Fernand de Savignac, secrétaire-trésorier et Mlle Jacqueline Dufour, directrice. MM. Victorin Charpentier et Jean-Paul Hottin ont été élus respectivement secrétaire-financier et sentinelle.

Objection

Les employeurs s'objectent-ils systématiquement à l'organisation syndicale? On parle de collaboration ouvrière-patronale, mais, dans la réalité, est-elle possible? Nous nous posons cette question par suite de l'obstruction patronale à toute tentative ouvrière qui aurait pour but de la rendre plus facile. Le dernier exemple que nous ayons eu nous vient des difficultés survenues au cours des négociations entre le syndicat des gantiers de Montréal et Perrin Gloves.

Rappelons que le syndicat avait déjà négocié un contrat avec un employeur de Montréal, mais que l'Association des manufacturiers de gants du Canada le rendit inopérant. Depuis toujours cette association s'opposait à tout contrat de travail particulier. Le syndicat, désireux d'apporter à ses membres toute la protection à laquelle ils avaient droit, profita d'une nouvelle négociation, où les demandes étaient des plus anodines, pour soumettre les clauses en litige devant un tribunal d'arbitrage. Soulignons que le syndicat avait avec plaisir signé l'entente en négociations directes, mais le patron s'y objecta. Pourquoi?... Nous le saurons d'ici peu. Les ouvriers ont-ils le droit de s'organiser?...

Asbestos

A l'occasion des travaux qui s'exécutent présentement à l'église et au nouveau presbytère d'Asbestos et sur l'invitation de M. le curé L. Philippe Camirand, le secrétaire et le conseiller technique de la Fédération du Bâtiment se sont rendus à Asbestos pour rencontrer les officiers et les membres de ce Syndicat. M. J.-B. Déglise et M. Alfred Maheu ont exposé au groupe présent tous les avanta-

ges pour les travailleurs du Bâtiment de solidifier le syndicat existant, de faire une intense propagande auprès des autres afin de rendre l'organisation vraiment effective dans Asbestos. Quelques petits problèmes locaux furent expliqués. Assistèrent aussi à cette réunion, en plus de MM. Déglise et Maheu, M. Colette, agent d'affaires pour les syndicats de la Construction de Sherbrooke, MM. les abbés Philippe Camirand, curé de la paroisse Saint-Aimé, Maurice-J. Maher, aumônier des Syndicats Nationaux de Montréal et de la Fédération du Bâtiment, M. Rodolphe Hamel, président de la Fédération de l'Industrie Minière. Ce dernier a aussi adressé la parole et a promis son appui aux membres du syndicat de la Construction. Il faut souligner que pour les travaux exécutés à l'église Saint-Aimé et pour la construction du nouveau presbytère, une clause d'atelier fermé a été accordée au Syndicat avec l'agrément de M. le curé Camirand, de l'architecte, M. Boyer et de Messieurs les Marguilliers.

Montréal

L'Association des employés d'hôpitaux de Montréal Inc., conjointement avec la Fédération N.C. des services Inc., ont délégué un représentant à Rome à l'occasion de l'année sainte dans la personne de M. Léopold Brisson, président général de l'Association et premier vice-président de la Fédération.

M. Brisson visitera quelques hôpitaux de France, de Belgique et d'Italie et se renseignera aussi sur les activités syndicales des employés d'hôpitaux. Il se rendra à Rome recevoir la bénédiction du pape au nom des employés d'hôpitaux de la province de Québec.

M. Brisson voyage sous les auspices des Voyages de l'Amitié. Il est parti le 27 juillet pour New-York où il s'embarquera sur le paquebot Europa à destination d'Anvers, en Belgique.

Nous lui souhaitons un heureux voyage.

Congrès des gantiers

Conférence de M. Philippe Girard — Les élections

Le 11e congrès de la Fédération des Gantiers s'est tenu à Sainte-Anne de la Pérade les 4 et 5 août, sous la présidence de M. Roland Thibodeau. Le congrès a été ouvert par une séance d'étude, suivie d'un forum, sur la valeur de la convention collective particulière en regard du décret. La causerie a été donnée par M. Philippe Girard, organisateur de la C.T.C.C.

On a aussi assisté aux séances du congrès: MM. les abbés Maurice-J. Maher, aumônier des Syndicats nationaux de Montréal et aumônier de la Fédération; Odilon Sylvain, vicaire à Loretteville, aumônier local du Syndicat. Les Syndicats de Montréal, Loretteville, Québec, Sherbrooke, Marieville, Saint-Tite, Trois-Rivières, la Pérade étaient représentés par 23 délégués officiels et 5 fraternels.

Rapports

Après les rapports du président, du secrétaire, du Bureau fédéral, du trésorier, des divers centres, plusieurs résolutions furent soumises à l'attention des délégués, en particulier: la fusion des fédérations, l'opportunité et l'importance d'un contrat particulier dans chaque atelier, l'application intégrale des décrets qui régissent l'industrie et pour tous les employeurs, même ceux qui ont moins de 10 employés, l'étude de la Lettre Pastorale des Evêques, remerciements aux Evêques pour cette Lettre Pastorale, l'augmentation des droits sur les gants im-

portés et le Bureau fédéral devra étudier l'opportunité d'un fonds de pension et examiner les résolutions du congrès précédent pour voir, si possible, à leur réalisation.

Elections

M. Roland Thibodeau, agent d'affaires du Syndicat de Montréal, fut réélu président de la Fédération; M. Edmond Durand, de Loretteville, a été réélu premier vice-président; Mlle Brigitte Côté, de Sherbrooke, a été choisie deuxième vice-président; M. Lucien Laforest, de Montréal, demeure secrétaire général.

Les délégués choisis sur les Comités paritaires sont: pour le gant fin: M. Edmond Durand, de Loretteville; Mlle Flore Lenneville de Trois-Rivières; M. R. Renaud et Mlle Adrienne Tétrault, de Montréal; pour le gant de travail: M. Bernard Fiset, de la Pérade; Mlle Louise Fournier, de Marieville; MM. Clifford Rice et Ernest Gravel, de Montréal. M. Jean-Guy Déglise, de Saint-Tite, reste le délégué fraternel sur les deux Comités paritaires.

Chaque centre désignera son délégué au Bureau fédéral. M. Roland Thibodeau, président de la Fédération, sera le délégué au Bureau confédéral et au congrès de la C.T.C.C., à Sherbrooke, en septembre. Le centre de Loretteville a invité la Fédération à tenir son prochain congrès dans cette ville.

Les commis de bureau d'Arvida et la sécurité sociale

La convention est dénoncée

Le Syndicat national des commis de bureau d'Arvida vient de dénoncer sa convention collective de travail avec l'Aluminum Company.

Les officiers de la Compagnie et du Syndicat n'ont pu venir à une entente sur les salaires, la retenue syndicale et sur le paiement d'un plan de sécurité sociale.

Depuis 1948, les commis de bureau n'ont reçu aucune augmentation générale de salaire, bien que le coût de la vie ait considérablement augmenté pour eux comme pour tout le monde. Encore cette année, la Compagnie refuse d'accorder la retenue syndicale aux commis de bureau, alors que la plupart des patrons ont de-

puis longtemps posé ce geste de collaboration patronale-ouvrière.

Les commis espéraient également recevoir au moins les mêmes avantages du plan de sécurité sociale, qui ont été accordés aux employés payés à l'heure.

La Compagnie offre actuellement de hausser le maximum des salaires de \$5.00 par semaine pour les commis intermédiaires. Les employés méritants pourraient ainsi obtenir une augmentation de salaire. La Compagnie offre aussi un rajustement de \$4.00 par semaine pour les commis qui travaillent sur les équipes.

Le Syndicat des commis de bureau apprécie les offres de la Compagnie et il espère bien pouvoir arriver à une entente complète d'ici le 13 août, date d'expiration du présent contrat.

DEVINETTE



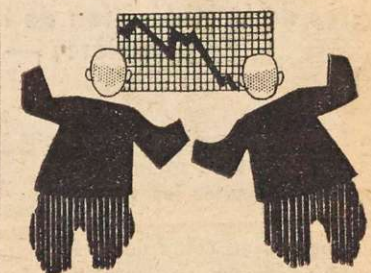
En 1935, tout le monde s'en souvient, c'était la crise économique. Ça chômait à plein, comme on dit. Et quand les ouvriers mangeaient trois repas par jour, c'était des repas maigres.



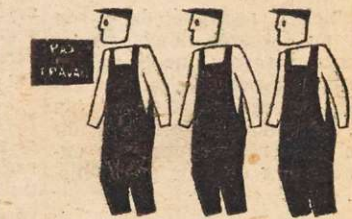
Mais soudain, en 1939, la guerre mondiale s'est déclarée. Un grand malheur. Et pourtant, on eût dit qu'il n'en fallait pas moins pour procurer du travail à la classe ouvrière.



En un rien de temps, les usines rouvraient leurs portes, l'embauchage reprenait de plus belle, tout le monde avait du travail, même qu'on se plaignait d'une pénurie de main-d'oeuvre.



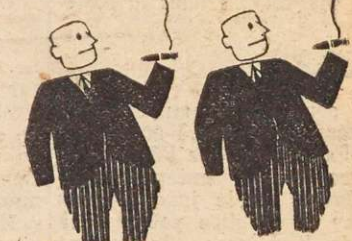
Les politiciens nous promettaient alors que cette prospérité durerait toujours. On parlait d'embauchage intégral, d'un emploi pour chaque travailleur, du droit au travail. Mais si tôt la guerre finie, on vit les financiers, vers 1945, se pencher sur leurs graphiques et montrer des signes d'inquiétude...



Ils avaient raison de s'inquiéter car dès l'hiver 1950, cinq ans plus tard, le chômage reprenait de plus belle. Les bureaux de l'assurance-chômage commencent des files d'ouvriers à leurs portes. Etait-ce donc la crise qui recommençait? On aurait pu le croire.



Mais cet été, il y a la guerre de Corée. Une petite guerre, dites-vous, mais suffisante pour rassurer bien des industriels. Vous ne les avez pas vus dans les journaux?



Plusieurs, déjà, se sont fait photographier avec des sourires qu'ils cachent à peine. Reconversion, production de guerre, préparation au pire, expéditions, brigades, voilà des mots qu'ils comprennent.

Or voici notre devinette: Est-ce que seule la guerre peut éloigner le chômage? Et si tel est le cas, qu'arrivera-t-il en 1955? Une guerre mondiale ou une crise économique? Répondez comme vous pouvez. Mais si cela est vrai, nous devons admettre que notre économie tourne dans un cercle vicieux et nous devons prendre les moyens pour en sortir.